

A

**Monsieur Aymeric FELGEIROLLES**  
**Adjoint**

Le Maire de la Commune de Marvejols,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

Vu l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire et aux Adjoints la qualité d'Officier d'Etat Civil

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2026, faisant suite à la séance du Conseil municipal d'installation du 20 mars 2026, fixant à 8 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026, précisant l'installation de Monsieur Aymeric FELGEIROLLES en qualité de troisième adjoint ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Aymeric FELGEIROLLES, troisième adjoint ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à Monsieur Aymeric FELGEIROLLES, 3<sup>ème</sup> Adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- **Ressources Humaines :** Pilotage de la stratégie Ressources Humaines de la Collectivité. Participation aux entretiens de recrutements. Suivi des congés, des autorisations spéciales d'absence, des congés maladie. Mise en œuvre d'une politique de formation des agents active répondant à leurs besoins et à ceux de la collectivité.

- **Communication :** Définition des stratégies de communication interne/externe, gestion des supports écrits de communication (bulletin municipal, écrits internes...) et de développement de la communication numérique (site internet, e-communication, e-administration...), gestion des relations et organisation des échanges avec les Villes Jumelées, signature des correspondances administratives.

- **Affaires juridiques :** Suivi des dossiers contentieux de la collectivité, relation avec les Avocats de la collectivité et autres conseils juridiques, signature des correspondances administratives.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Monsieur Aymeric FELGEIROLLES, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'Article 1.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte (art. 9 du décret n° 83-1025 du 29.11.1983) et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au contrôle de légalité le : 17/04/2026

Notifié à l'intéressé le : 13/04/2026

Vu pour Acceptation, L'Adjoint délégué :

*Felgeirrolles*

Mairie de MARVEJOLS  
Fait à Marvejols, le 7 avril 2026  
Le Maire,  
*Patricia BREMOND*  
Patricia BREMOND